

MAIRIE DE VAL-DU-MIGNON

Place Pierre Rousseau

Usseau

79210 VAL-DU-MIGNON

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AVRIL 2026

Membres en exercice : 19 membres présents : 16 membres absents : 3 convocation : 24 avril 2026

Le 29 avril 2026 à 18 h 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Alain LECOMTE, maire.

Étaient présents Christine AUDINEAU, François BROSSARD, Charlotte CHASTANG, Sophie CHIRON, Jocelyne CONSTANTIN, Hervé DURUP, Marie-Josée GUERRY, , Alain LECOMTE, Julien LECUIROT, Jean-Pierre MACOIN, Marie-Reine MASSON, Julie PÉRIN, Cyril REMAUD, Jean-Michel RUFFIE, Gino SOBOTA, Philippe TEILLET formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Anne-Jessica ALAVI SADRE (pouvoir à Philippe TEILLET), Jérôme MARIE (pouvoir à Cyril REMAUD), Angéline HÉRISSE (François BROSSARD).

Julie PÉRIN a été désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition

Il est proposé de conserver les taux de 2025.

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,60 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 60,00 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 14,56 %

Délibération approuvée à l'unanimité.

3. Budget primitif commune

Le directeur des finances de la DGFIP a vérifié le budget primitif de la commune. Il est à l'équilibre.

Fonctionnement dépenses :

Des prévisions d'augmentation ont été faites, notamment sur les lignes budgétaires concernant les fluides. Tout ce qui concerne l'entretien des bâtiments peut passer en régie pour ensuite récupérer la TVA. La ligne 623 a été augmentée car il va y avoir une modification des publications. Si des sommes sont non-dépensées sur la partie « réalisé », elles peuvent passer en investissement.

Notre présence au SIVOM questionne du fait des problématiques de voirie et des frais généraux.

Les charges et cotisations du personnel ont augmenté. A ceci s'ajoute l'assurance du personnel qui n'existait pas auparavant.

Fonctionnement recettes :

La location des salles appartenant à la commune génère peu de revenu. C'est un sujet à retravailler. Tout comme celui des communaux.

L'aide de la CAF n'est pas négligeable.

On n'a pas suffisamment de recettes.

Investissement dépenses :

Une baisse des dépenses est réfléchi au niveau de la consommation électrique. ON pourrait obtenir jusqu'à 40000€ de subvention sur du matériel pour passer en LED et réduire la consommation (150W → 20/30W). Cela permettrait une baisse des abonnements et il y aurait moins de pannes à gérer. Pour le moment le contrat SEOLIS n'est pas intéressant mais une baisse de 7000€ environ est prévue. Passer sur un fonctionnement avec horloge astronomique serait une option intéressante.

En ce qui concerne le projet évalué à 596000€ pour l'école, on ne sait pas comment le financer. L'enrobé pourrait être financé par le département car il passe par la départementale. Mais il y a des choix à faire sur l'aménagement composé de deux sujets : le parking et l'entrée de l'école. Une option serait peut-être de faire l'entrée de l'école côté jardin.

Investissement recettes :

Les attributions sont faites et nous sommes à l'équilibre.

Délibération approuvée à l'unanimité.

4. Budget SPIC

Ce budget a été vu et adopté par la DGFIP. C'est un petit budget mais il est nécessaire de le faire. Les postes sont fixes. Entrent dans ce budget l'éolien et le photovoltaïque.

Il y a actuellement du photovoltaïque sur le toit de la mairie de Thorigny. Pourquoi ne pas en faire davantage ? Il y a beaucoup d'amortissement sur les panneaux. Le CRER à la CAN étudie la possibilité de faire plus de photovoltaïque sachant que les possibilités sont au nombre de trois : consommation, revente partielle, revente totale. On peut avoir des subventions pour l'installation. L'installation pourrait se faire à la ferme Giraud. Mais attention, car le prix de rachat est très bas. On favorise désormais l'autoconsommation.

Le contrat est vicié pour la location des téléphones (3 téléphones) et coûte 1 200 € tous les trois mois. Si on le rompt, tout doit être payé avec une majoration de 10%.

Un permis de construire et la maîtrise d'œuvre associée ont été payés pour un auvent derrière l'école alors que cet élément n'a pas été construit.

200 factures ont été impayées sur 2025. Grâce à la secrétaire de mairie, il a été possible de faire un budget sincère. Le conseil municipal la remercie grandement. D'autres aides se sont adjointes pour réaliser le budget : la CAN, une personne du centre de gestion, M. Payet l'inspecteur des finances publiques. Les dernières validations datent du 28/04.

Le CFU n'a pas pu être délivré du fait des 200 factures impayées dont la plus éloignée remonte à mai 2025. Nous n'avons heureusement pas eu de pénalités de retard.

Délibération approuvée à l'unanimité.

5. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour assurer les missions de secrétaire général(e) de mairie. Sophie DEZAUX assurera ces fonctions, elle prévoit de passer l'examen professionnel de rédacteur.

Délibération approuvée à l'unanimité.

6. Adhésion à la plateforme collaborative INTERSTIS du CDG79

Cette plateforme permet de solliciter le centre de gestion pour aider la secrétaire générale de la mairie.

Le plan d'action se déploie en 4 axes : FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER

L'adhésion annuelle est de 200 €.

Délibération approuvée à l'unanimité.

7. Rétrocession d'une concession perpétuelle

La concession n°340 de 1974 à Usseau est rétrocédée à titre gracieux. Elle est libre de toute construction et de tout corps. La vente est ensuite possible.

Délibération approuvée à l'unanimité.

8. Autorisation de réalisation des travaux rue du lavoir

De gros travaux sont prévus dans la rue du lavoir (Réseau EDF et France télécom).

Actuellement, il y a des poteaux électriques. A venir l'idée est de mettre en place de nouvelles lanternes sur des crosses. Il va être nécessaire de conventionner avec les propriétaires. Une subvention peut être attribuée à la commune pour la mise en place de ce réseau d'éclairage sur façades. Le souhait est d'éviter les poteaux pour plus de sécurité, notamment du fait du passage des véhicules agricoles. Le seul problème est l'armoire électrique proche du lavoir car ce ne sont pas des fils nus.

Autorisation de réalisation des travaux rue du lavoir votée à l'unanimité.

Délibération approuvée à l'unanimité.

9. Désignation des représentants à ID79

Sont désignés délégués :

Délégué titulaire : Alain LECOMTE

Délégué suppléant : Cyril REMAUD

Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

- Une réunion a eu lieu le 10 avril avec M. WIERZBICKI, représentant des anciens combattants. Une action éducative, « Vivre les ordres citoyens » est en cours avec 25 élèves de l'école d'Usseau. Ils vont réaliser une médaille en bois en partenariat avec le Lycée Pro de Surgères. Les élèves se déplacent et la municipalité prend en charge une partie du transport à hauteur de 250 €.
- Cérémonie du 8 mai : Les enfants du CME et du CLAS vont chanter la Marseillaise puis dans un second temps l'hymne à la joie. La sonorisation pour les événements a été testée. Philippe Teillet rappelle le protocole. Il prendra en charge le rappel historique, l'ordre du jour de Tassigny. Alain Lecomte lira ensuite la texte du Ministre. Une question se pose sur la possibilité de lire un texte supplémentaire d'Hannah Arendt sur le 8 mai.
- Les poteaux se trouvant entre Usseau et le Grand Breuil sont questionnés : comme en amont des élections le dossier n'a pas été instruit, il est trop tard pour modifier. Les poteaux vont donc rester.
- Communication : Le journal du village a désormais un nouveau nom. Il est nécessaire de faire remonter les contenus en mai pour une publication en juin. Cela permettra de témoigner des actions municipales. Les informations d'évènements majeurs et estivaux paraîtront également à l'Office de Tourisme de Niort et dans le journal la « Nouvelle République ». Un compte Instagram a été créé sur lequel on retrouve les mêmes informations que sur Facebook.

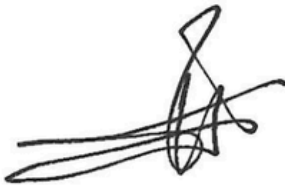
Prochain conseil le 27 mai à 18h30 pour passer les comptes administratifs. La délibération doit être sortie pour le 5 juin.

Le conseil du 18 juin est annulé.

Une plénière aura lieu le 23 mai de 9h à 11h.

La séance est levée à 19 h 24.

Julie PERIN
Secrétaire de séance



Alain LECOMTE
Maire de Val du Mignon

